



Vente véhicule, problème certificat immat.

Par Lyd057

Bonjour,

J'ai une moto que j'ai achetée en A2 donc carte grise MTT1, l'ayant fait débridée légalement pour une vente, j'ai fait la demande sur l'ANTS pour la passer en MTT2.

Le soucis est que l'acheteur s'impatiente de pas pouvoir récupérer le véhicule car je suis en attente d'un retour de l'ANTS..

Existe-t-il une lettre ou quelque chose que je puisse faire pour m'engager à remettre la carte grise MTT2 dès sa réception à l'acheteur ? Sachant que je peux lui fournir déjà la carte grise MTT1 barrée avec un certificat de cession en attendant.

Merci pour vos réponses

Par janus2

Bonjour,

Vous ne pouvez pas vendre la moto en l'état, à savoir avec une CG en MTT1 alors qu'elle est débridée.